

APRÈS ART. 1ER QUINQUIES

N° CD953

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

### AMENDEMENT

N ° CD953

présenté par

Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Brulebois, M. Fugit et Mme Le Feur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 1ER QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.